

Elections européennes : voter par procuration

En France, les élections européennes ont lieu le **9 juin 2024**. Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter.

En cas d'absence, il est possible de **voter par procuration**.

Comment effectuer une procuration ?

- **En ligne**
En remplissant le formulaire en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr
- **Puis en se déplaçant à la gendarmerie ou au commissariat de police** afin de valider sa procuration.
Il est également possible de se rendre sur place pour remplir le formulaire.
À l'étranger, les électeurs français doivent se présenter au consulat ou à l'ambassade.

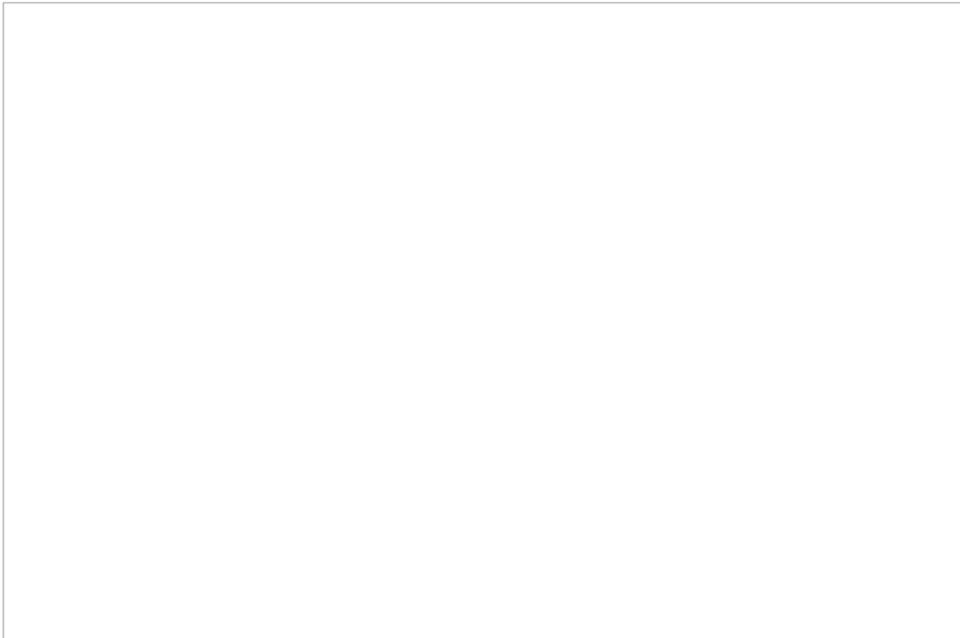
Qui peut être mandataire ?

Le mandataire choisi devra **se déplacer pour voter dans le bureau de vote de l'électeur absent**. Pour l'élection du 9 juin 2024, n'importe quel citoyen européen votant en France peut recevoir une procuration.

Quand faire ma procuration ?

Même s'il est possible de déposer une demande de procuration jusqu'au jour du scrutin, il est fortement conseillé de le faire **le plus tôt possible** et ainsi de prendre en compte les délais d'acheminement et de traitement des documents.

Plus d'infos sur [Vote par procuration](#)



Elections européennes : transport des personnes en difficulté

[Pour que les électeurs en difficulté puisse se rendre à leur bureau de vote le dimanche 9 juin 2024 lors des élections européennes, la ville de Sevran met à disposition son service Allô Chauffeur : Sur rendez-vous au 01 41 52 41 95* *Une permanence téléphonique sera aussi disponible le jour des...](#)

Publié le 03 juin 2024